

Le Premier Ministre

Port-au-Prince, le 17 juin 2016.-

## MEMORANDUM A TOUS LES ORDONNATEURS DES INSTITUTIONS DE L'ADMINISTRATION D'ETAT

Lettre de cadrage du projet de budget 2016-2017

Mesdames, Messieurs, les ordonnateurs des institutions de l'Administration d'Etat,

Le climat sociopolitique marqué par les retombées des élections générales non complétées d'août et d'octobre 2015, a eu des répercussions négatives sur la situation économique déjà précaire en raison d'une période de sécheresse persistante et d'épisodes d'inondations dans certaines régions du pays.

Les premières estimations macroéconomiques laissent présager un taux de croissance inférieur au niveau prévu pour l'exercice 2015-2016, en raison de la contreperformance du secteur agricole censé tirer la croissance.

L'indice de la production industrielle a accrût de 0.3% et de 3.3%, respectivement en variation trimestrielle et en glissement annuel, et ceci malgré la morosité de l'industrie textile représentant la plus forte part de nos exportations. Par ailleurs, la production d'énergie électrique a augmenté de 12.2% en glissement annuel au premier semestre 2015-2016. L'indice de l'activité commerciale et celui de l'activité de construction sont respectivement en hausse de 5.6% et de 3% par rapport au premier semestre de l'année dernière. En dépit des incertitudes découlant de la situation politique, certains indicateurs économiques du premier semestre de l'exercice en cours nous permettent d'anticiper une croissance positive mais à un rythme plus faible que prévu.

L'inflation, en avril 2016, accuse un taux de croissance 14.8% en glissement annuel contre 6.3% au même mois de l'année précédente. Elle a par contre baissé en rythme mensuel. De même, la gourde s'est dépréciée de 18.8% sur les 7 premiers mois de l'exercice fiscal 2015-

2016. Les cinq premiers mois de cette période comptent pour 92% de cette dépréciation, ce qui montre une décélération à partir de mars. L'accord de cash management signé le 20 avril 2016 entre les autorités monétaire et fiscale est venu renforcer cette tendance.

Cette situation nouvelle a favorisé le desserrement des conditions monétaires par la baisse, de 2 points de pourcentage, des taux d'intérêt sur l'ensemble des maturités des bons BRH, à partir du 13 juin 2016. Elle augure ainsi de meilleures dispositions pour le financement de l'économie après le maintien jusqu'à récemment des mesures restrictives de l'exercice 2014-2015 qui ont rendu peu favorable l'expansion du crédit nécessaire à la croissance et l'emploi.

L'exécution du budget se déroule dans un contexte assez difficile. Suivant les données disponibles au premier semestre 2015-2016, les ressources mobilisées représentent seulement 30.44% des prévisions du budget initial dont 92% proviennent des ressources domestiques. Certaines mesures (fiscales et non fiscales) inscrites dans le budget n'ont pu être implémentées ou sont difficiles d'application à cause du contexte socio-politique. À cela viennent s'ajouter le tarissement des ressources Petro caribe et le non décaissement de l'appui budgétaire.

Bien que les ressources mobilisées soient en deçà des attentes, le taux d'exécution des dépenses budgétaires n'a pas diminué de façon significative, soit -0.9% en glissement annuel. En effet, au premier semestre de l'exercice 2015-2016, 28.7% de prévisions ont été consommées contre environ 28.9% à la même période de l'exercice précédent.

Les efforts pour maitriser le déficit ayant occasionné un financement monétaire de 5,9 milliards de gourdes au premier trimestre ont aboutit à un surplus en base engagement d'environ 4,2 milliards au premier semestre 2015-2016 bien qu'il subsiste un solde négatif en base caisse de 1,1 milliard de gourdes. Cela est dû notamment au retard dans le décaissement de l'appui budgétaire et aux paiements des engagements de l'EDH garantis par le Trésor. Il convient de noter que les dépenses d'investissement financées par des ressources domestiques ont connu une augmentation de +75%, en passant de 1,5 milliard de gourdes au premier semestre 2014-2015 à 2,6 milliards de gourdes sur le premier semestre de l'exercice 2015-2016.

Les recettes collectées par l'ensemble des organismes de perception ont atteint 34,7 milliards de gourdes au premier semestre de l'exercice, soit une hausse de 19% par rapport à la même période de l'année précédente et l'équivalent de 45% de l'objectif de 77,2 milliards de



gourdes programmées dans le budget initial 2015-2016. Les efforts devront être intensifiés en vue de réaliser au moins 90% de l'objectif initialement prévu d'ici la fin de l'exercice fiscal 2015-2016.

Dans ce contexte, il devient crucial pour le Gouvernement de conjuguer ses efforts et mobiliser des ressources afin de réduire les déséquilibres et inscrire l'économie dans un processus de croissance soutenue.

La leçon à tirer de l'évolution macroéconomique des deux derniers mois est la capacité de l'Etat à arbitrer efficacement les choix entre la rationalisation de la gestion publique et la minimisation des coûts socio-économiques qui en découlent. Cet exercice difficile est d'autant plus riche d'enseignement qu'il se réalise dans des conditions fortement adverses qui forcent à une modulation continue des politiques publiques pour déboucher sur la normalisation politique dans les meilleures conditions possibles de stabilité sociale et économique.

La mise en œuvre du Programme d'Actions Prioritaires (PAP) répond à cette exigence. Il a fallu attendre la réalisation de conditions budgétaires appropriées pour procéder à l'exécution des projets qui le composent. Le PAP est à cheval entre le dernier trimestre de l'exercice en cours et le premier semestre du prochain exercice. D'où la nécessité d'en dégager un double objectif: la création de travaux à haute intensité de main-d'œuvre et l'inscription des activités concernées dans une perspective de moyen terme. Voici donc l'ensemble des considérations qui devront orienter les propositions de dépenses du projet de Loi de Finances 2016-2017.

Selon la Coordination Nationale pour la Sécurité Alimentaire (CNSA), il faudrait une croissance annuelle de plus de 7% pour réduire la proportion de personnes en insécurité alimentaire de 10% d'ici à 2020. Cependant, compte tenu des incertitudes liées au climat sociopolitique, le taux de croissance attendu pour l'exercice 2016-2017 ne devrait pas dépasser 2.2%.

Pour préserver la stabilité macroéconomique maintenue depuis 2005, des mesures drastiques s'avèrent nécessaires. Pour cela, le Gouvernement se propose d'agir en 2016-2017 sur les facteurs contrôlables, d'une part en mobilisant le niveau de ressources optimal vers les secteurs prioritaires, notamment l'agriculture, l'infrastructure, l'éducation, la santé, la justice, la sécurité publique et le tourisme et d'autre part, par la rationalisation des dépenses



publiques déjà initiée par l'accord de cash management conclu entre le Ministère de l'Economie et des Finances et la Banque de la République d'Haïti.

## Des orientations pour le budget 2016-2017

Mesdames, Messieurs les ordonnateurs des institutions de l'Administration d'Etat,

En raison de la situation difficile, vos propositions de crédits budgétaires devront être élaborées dans un souci de rationalisation des dépenses publiques compte tenu des contraintes financières au regard des besoins illimités. La masse salariale est gelée dans les limites des crédits prévus dans le projet de loi de finances rectificative 2015-2016. Des restrictions sont appliquées à certaines catégories de dépenses telles que : Subventions, acquisition de matériel roulant, frais de voyage à l'extérieur, frais de réception, location de véhicule.

De plus, dans une logique de sincérité budgétaire, il a été décidé d'imputer les crédits relatifs aux programmes et projets aux secteurs concernés.

Le budget 2016-2017 s'inscrit dans une démarche visant à promouvoir les investissements et faciliter la desserte des services de base à la population. Aussi, il sera utilisé comme instrument pour :

- maintenir la stabilité macroéconomique ;
- assurer la poursuite du financement des élections;
- créer un environnement favorable à la génération de richesse et d'emplois ;
- supporter l'agriculture, l'élevage et la pèche en maximisant leur impact dans l'économie;
- rechercher une meilleure cohérence dans l'utilisation des ressources de l'administration centrale d'État et des organismes autonomes de manière à maximiser leur impact;
- intensifier les efforts dans les domaines de la sécurité publique ;
- poursuivre la réforme des finances publiques ;
- promouvoir l'entreprenariat et les Partenariats Publics Privés.
- augmenter la résilience des territoires
- poursuivre et renforcer la politique d'accès à l'éducation ;
- renforcer la couverture sanitaire



 promouvoir la protection de l'environnement et œuvrer au renforcement de notre résilience face aux catastrophes naturelles.

Le projet de loi de finances de l'exercice 2016-2017 table sur les prévisions macroéconomiques suivantes :

- une croissance réelle de l'économie de 2.2%. Une inflation de 10.5% en moyenne annuelle et de 13.5% de fin de période sur la base d'une dépréciation contrôlée de la monnaie locale ;
- une pression fiscale autour de 13.5%;
- un taux de change relativement stable.

Compte tenu des hypothèses de croissance, d'inflation et de pression fiscale, les recettes courantes atteindront 76.6 *milliards de gourdes* en 2016-2017. L'appui budgétaire externe attendu ne devrait pas dépasser celui de l'exercice précédent et le déficit budgétaire sera contenu dans la limite de 2.3% du PIB...

Dans cette perspective, l'action gouvernementale sera spécifiquement orientée vers :

- la contribution à l'élargissement et au renforcement des Micro, Petites et Moyennes Entreprises (PME) évoluant surtout dans le secteur agricole et dans la construction en leur offrant un accompagnement technique et en leur facilitant l'accès au financement;
- la réduction de l'extrême pauvreté et de l'insécurité alimentaire par la mise en place d'actions susceptibles de générer des revenus et des emplois dans les milieux défavorisés;
- la poursuite et la mise en œuvre des travaux notamment dans le domaine du transport, de l'électrification du territoire, de l'alimentation en eau potable, de la gestion des déchets solides;
- 4. le renforcement des institutions, la modernisation de l'État et la promotion de la bonne gouvernance.

Dans cet ordre d'idées, je vous invite à soumettre vos propositions de dépenses pour 2016-2017 sur la base des priorités ci-dessus définies. A cet égard, il convient de réexaminer les moyens dont vous disposez afin d'envisager des possibilités de dégager des économies de



crédits qui pourraient être affectés au financement d'investissements prioritaires et aux nouvelles mesures que vous serez amenés à proposer.

Pour parvenir à l'évaluation des résultats de vos actions au regard des objectifs poursuivis, je vous demande de:

- définir des indicateurs de performance pertinents en rapport à vos domaines d'intervention;
- préparer un exposé justifiant les besoins, les objectifs et la logique des interventions de votre institution;
- justifier les crédits sollicités tout en indiquant les résultats attendus ;
- soumettre les revenus non fiscaux éventuellement générés par votre institution ;
- préparer et transmettre le plan de passation de marchés de votre secteur;
- élaborer et de soumettre une programmation des dépenses de votre secteur de manière à faciliter la gestion de trésorerie.

Mesdames, Messieurs, les ordonnateurs des institutions de l'Administration d'Etat

Il faudra s'évertuer à rester dans les marges d'un budget sensible aux besoins de la population mais aussi à la préservation de la stabilité des grands équilibres macroéconomiques que nous travaillions à instaurer depuis la prise en charge de notre gouvernement. A l'instar des principes qui gouvernent la mise en œuvre du PAP, les lignes directrices du projet de Loi de Finances 2016-2017 émanent du lieu d'arbitrage entre les préoccupations de court terme et la conduite de politiques à effets structurants.

Je vous enjoins donc à faire vôtre ce souci d'équilibre dans les décisions sectorielles qui justifieront vos propositions de dépenses. Cette démarche devrait favoriser la mise en cohérence des politiques pour en dégager la meilleure synergie à parti des effets directs et croisés des mesures envisagées. La coordination des politiques, à l'instar de l'expérience du cash management dans les domaines budgétaire et monétaire, doit être constamment présente dans la conception et la conduite de nos actions. C'est à ce titre que notre gestion des premiers mois de l'exercice fiscal 2016-2017 facilitera l'action du prochain gouvernement. C'est à ce titre que l'héritage que nous lui laisserons sera digne d'un gouvernement responsable mais aussi de femmes et d'hommes responsables.

nex J. JEAN-CHARLES